

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

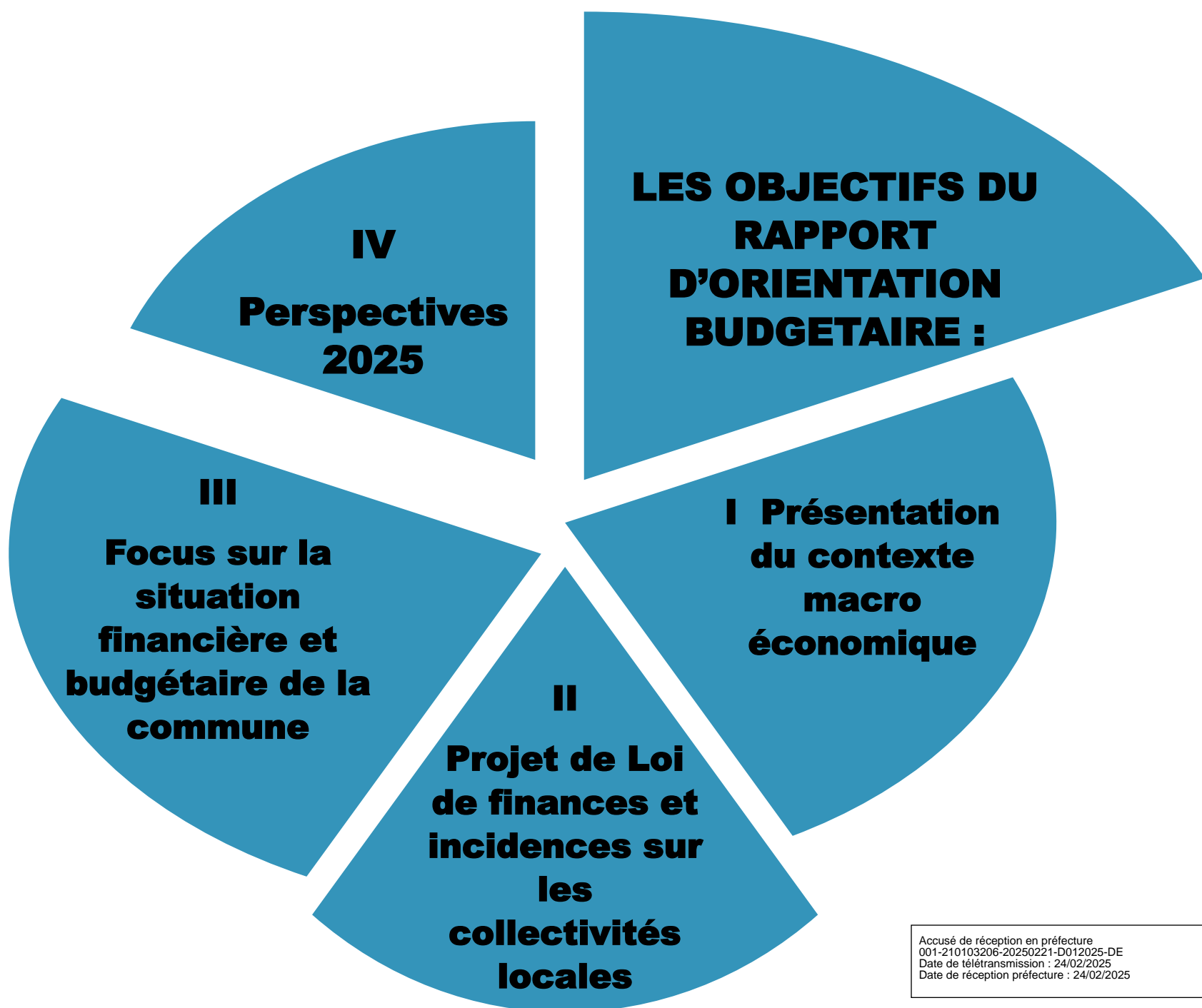
PREAMBULE : QU'EST CE QUE LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ?

Le ROB est un document qui présente aux élus et aux administrés une analyse financière et budgétaire globale des budgets de la commune et présente les grandes orientations à venir.

La tenue du ROB est obligatoire pour les régions, départements, les communes de plus de 3 500 habitants, les syndicats et les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

La présentation du ROB doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, sans toutefois être présenté dans la même séance que celle du vote du budget.

Le ROB est une simple mesure préparatoire à l'adoption du budget primitif et n'a aucun caractère décisionnel. En cas d'absence de ROB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.



I PRESENTATION DU CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE

Au niveau mondial, la croissance mondiale est attendue en 2024 et 2025 autour de 3% avec des dynamiques régionales très différentes.

La plupart des banques centrales on commencé à desserrer l'étau des crédits sur fond d'une nette décélération de l'inflation.

Le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays (Ukraine, élections américaines, fragilité de la coalition allemande ...)

Au niveau européen, l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre mais cela va-t-il durer, avec une croissance envisagée de 1,3% et une inflation de 1,8% en 2025



Quelques chiffres clefs de l'économie française :

*** Scénario de croissance du PIB à 1,1% en 2024 et 0,9% en 2025 et scénario d'inflation en diminution en 2025, de 1,7% contre 2,3% en 2024,**

*** Au 4^{ème} trimestre 2024, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté fortement, + 3,9%,**

*** Nouveau dérapage du déficit public qui devrait atteindre 6,1% du PIB en 2024 (contre 4,4% inscrit au PLF) dû au cumul de trois facteurs, une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires, la poursuite de la baisse des impôts et une augmentation des dépenses publiques.**

II PROJET DE LOI DE FINANCES ET INCIDENCE SUR LES COLLECTIVITES LOCALES

Le 5 février 2025, l'Assemblée nationale a adopté la version finale du PLF, la motion de censure signée par 91 députés de La France insoumise, écologistes et communistes ayant été rejetée.

Cette motion avait été déposée le 3 février en réponse à la décision du Premier ministre d'engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale via l'article 49.3 de la Constitution.

Le PLF a été définitivement voté par le Sénat le jeudi 6 février.

Loi de finances 2025

Les collectivités territoriales voient leur budget réduit de 2,2 milliards d'euros en 2025, avec une augmentation des sommes ponctionnées par l'Etat sur leurs recettes. C'est moitié moins que l'effort de 5 milliards d'euros qui leur était demandé dans le projet de budget version Michel Barnier.

Les dépenses liées à l'écologie reculent cette année de près de 14 %, à 21 milliards d'euros. L'une des victimes de ce coup de rabot est le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, ou « fonds vert », qui finance les investissements dans la transition écologique au niveau communal.

Loi de finances 2025

Le niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90% (contre 100% aujourd'hui).

En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence dans la fonction publique de 1 à 3 jours a été rejeté.

La revalorisation des bases locatives s'établit à 1,7 % pour 2025.

Pour mémoire, +3,4 % en 2022, +7,1% en 2023 et + 3,9% en 2024.

Décret

Le décret n°2025-86 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2025 relève le taux de cotisation patronale de la CNRACL de 3% par an sur 4 ans.

Ce décret s'applique de manière rétroactive et prévoit, donc, au 1er janvier 2025, une première hausse de cotisations vieillesse des employeurs territoriaux, celles-ci passant de 31,65% à 34,65%.


→ +11 000 € pour notre collectivité

Les années suivantes, ce taux va être également relevé, pour atteindre 43,65% en 2028.

III FOCUS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

Ce focus se décompose comme suit :

- **Présentation des ratios financiers de la commune en comparaison avec les rations des communes de même strate,**
- **Présentation de la structure budgétaire,**
- **Présentation des comptes administratifs 2023 et 2024, du budget communal,**
- **Information sur le personnel,**
- **Information sur la dette du budget communal.**

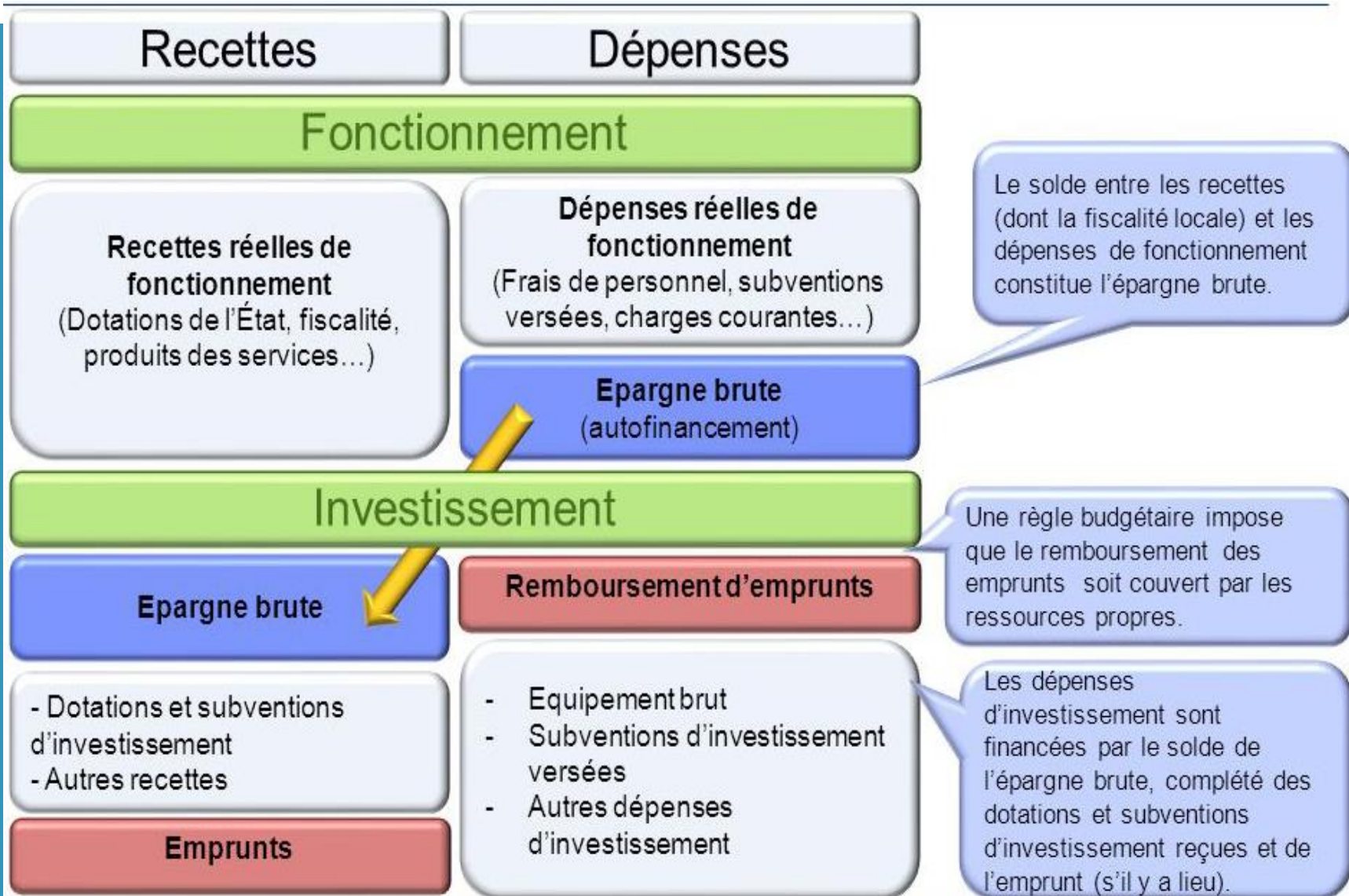


ANALYSE FINANCIERE BUDGET PRINCIPAL

| Pour 2023, Catégorie démographique de 3 500 à 4 999 habitants (Source DGCL) | Euros par habitant de REPLONGES (3 925) | Moyenne nationale en euros par habitant pour communes de la même strate |
|--|--|--|
| Total produit fonctionnement (A) | 617 | 1201 |
| <div style="text-align: right;">Dont impôts locaux</div> | 244 | 520 |
| <div style="text-align: right;">Dont DGF</div> | 116 | 156 |
| <div style="text-align: right;">Dont autres (redevance, locations)</div> | 257 | 525 |
| Total charges fonctionnement (B) | 405 | 1052 |
| <div style="text-align: right;">Dont charges de personnel</div> | 179 | 507 |
| <div style="text-align: right;">Dont achats et charges externes</div> | 101 | 294 |
| <div style="text-align: right;">Dont charges financières</div> | 1 | 17 |
| <div style="text-align: right;">Dont contingents et subventions</div> | 54 | 80 |
| <div style="text-align: right;">Dont autres</div> | 70 | 139 |
| Résultat comptable (R)=A-B | 212 | 149 |

| Pour 2023, Catégorie démographique de 3 500 à 4 999 habitants (Source DGCL) | Euros par habitant de REPLONGES (3 925) | Moyenne nationale en euros par habitant pour communes de la même strate |
|--|--|--|
| Total recettes investissement (C) | 443 | 468 |
| Dont emprunts et dettes | 0 | 62 |
| Dont subventions reçues | 159 | 92 |
| Dont FCTVA | 42 | 43 |
| Dont Autres (excédent antérieur taxe aménagement ...) | 242 | 271 |
| Total dépenses investissement (D) | 388 | 489 |
| Dont dépenses d'équipement | 346 | 387 |
| Dont remboursement emprunt et charges à répartir | 25 | 74 |
| Besoin de financement E = D-C | -55 | 21 |
| Résultat d'ensemble R-E | 267 | 128 |

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20250221-D012025-DE
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025



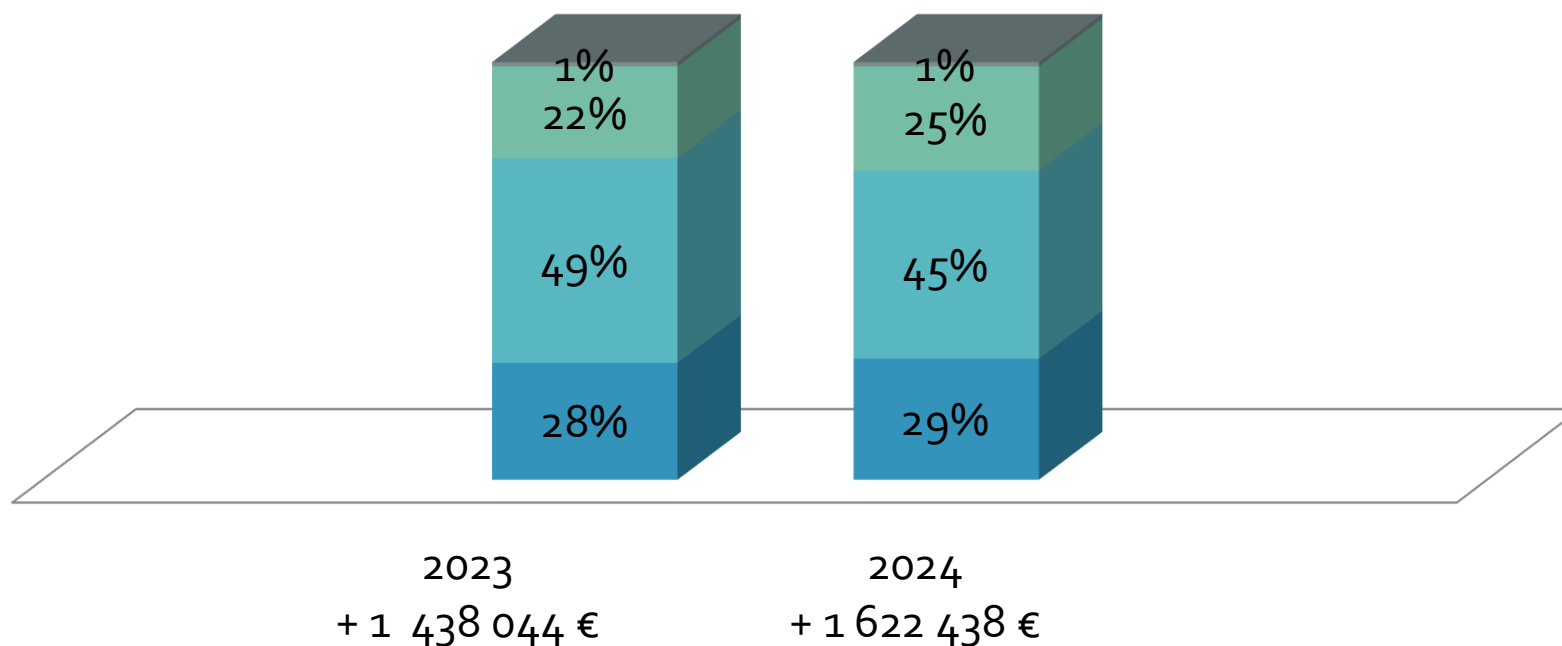
Le solde entre les recettes (dont la fiscalité locale) et les dépenses de fonctionnement constitue l'épargne brute.

Une règle budgétaire impose que le remboursement des emprunts soit couvert par les ressources propres.

Les dépenses d'investissement sont financées par le solde de l'épargne brute, complété des dotations et subventions d'investissement reçues et de l'emprunt (s'il y a lieu).

**ANALYSE BUDGETAIRE
BUDGET PRINCIPAL
Section de
fonctionnement**

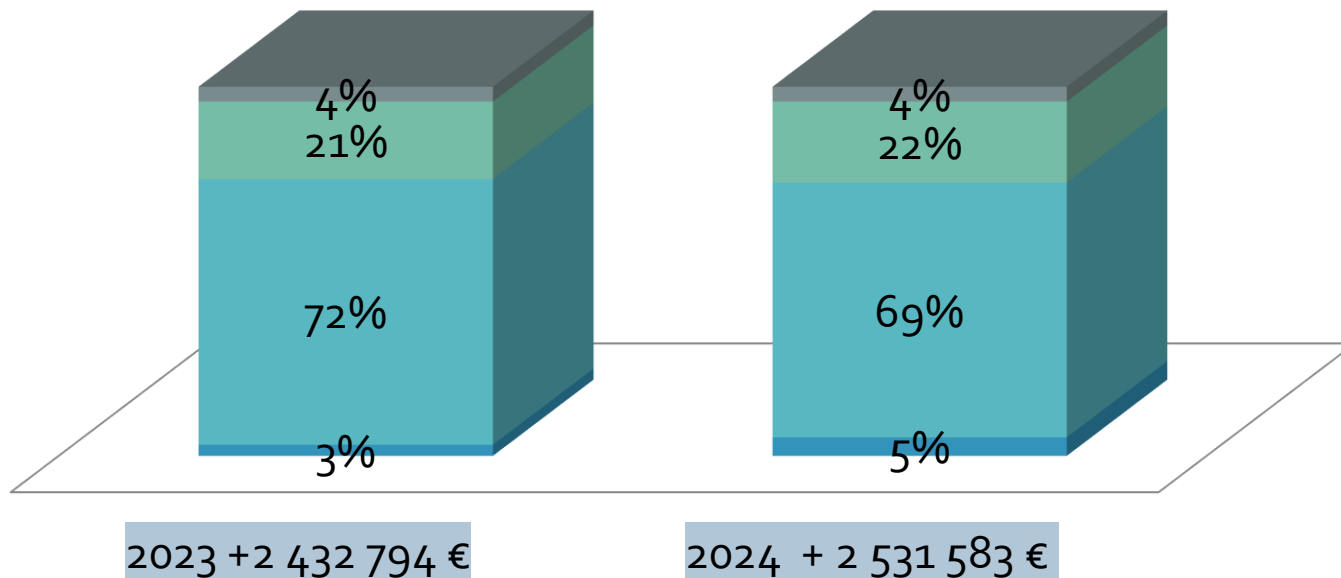
- charges exceptionnelles et/ou financières
- Divers (indemnités élus, subventions, service incendie, enfouissement ...)
- Charges de personnel
- Charges à caractère général (électricité, eau, entretien bâtiments, téléphone ...)



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement + 12,82%
Chiffres issus des comptes administratifs

Préfecture de la Haute-Normandie
 103206-20250221-D012025-DE
 Date de télétransmission : 24/02/2025
 Date de réception préfecture : 24/02/2025

- Recettes diverses
- Dotations
- Impôts et taxes
- Produits des services (concessions, locations salles, redevance domaine public ...)

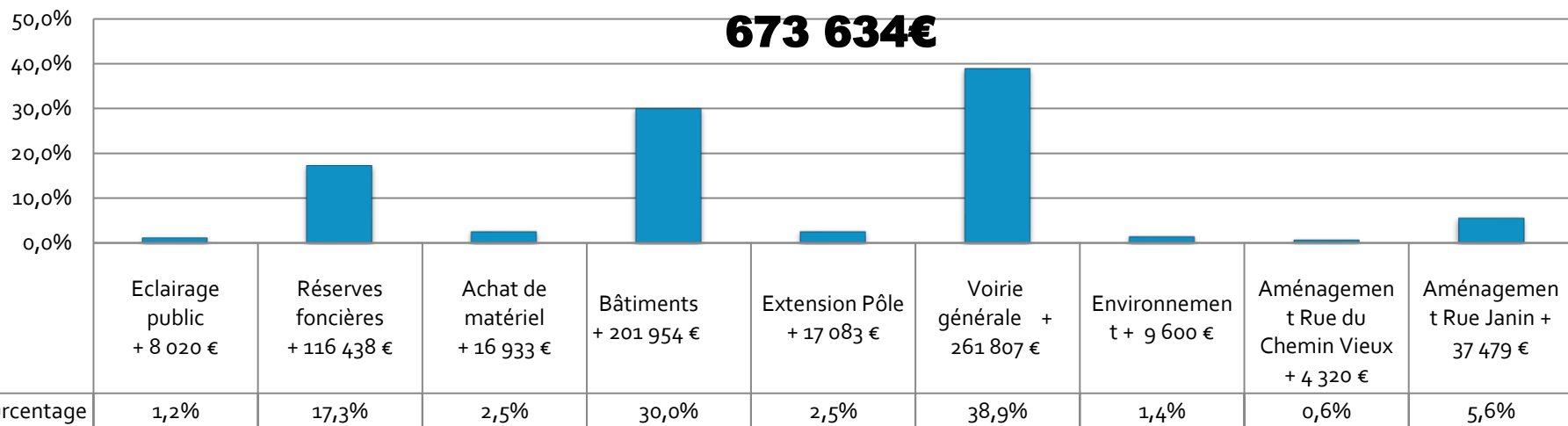


Evolution des recettes réelles de fonctionnement

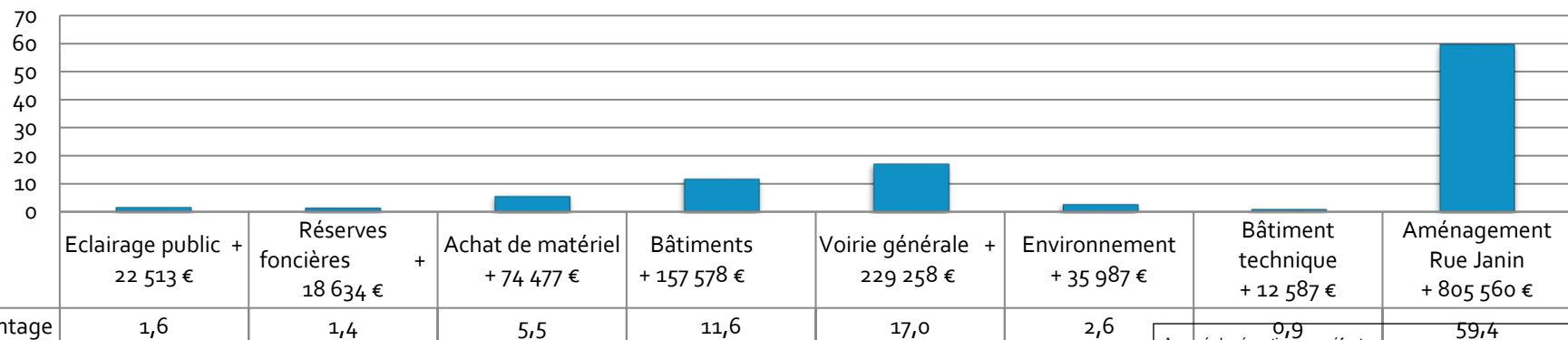
Chiffres issus des comptes administratifs

**ANALYSE
BUDGETAIRE
BUDGET
PRINCIPAL
Section
d'investissement**

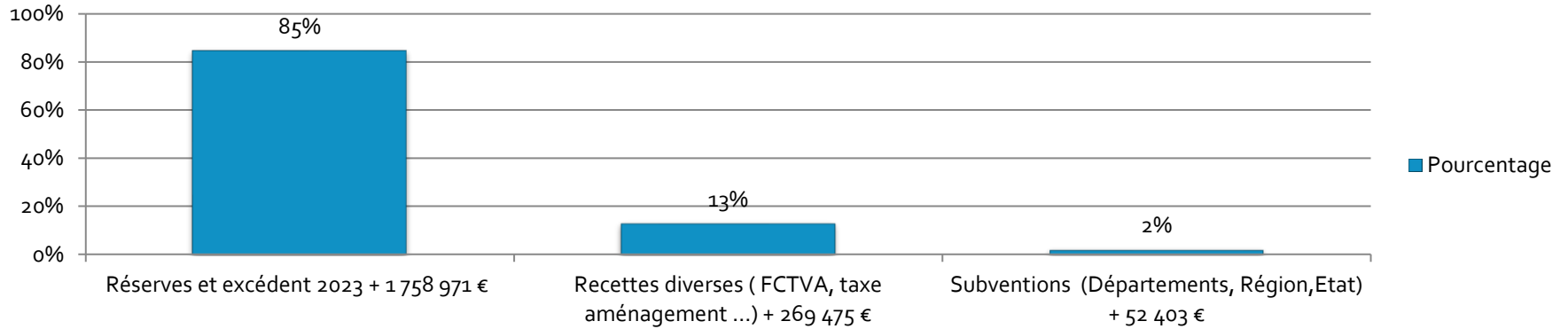
Section d'investissement – Dépenses réelles 2024 – 673 634€



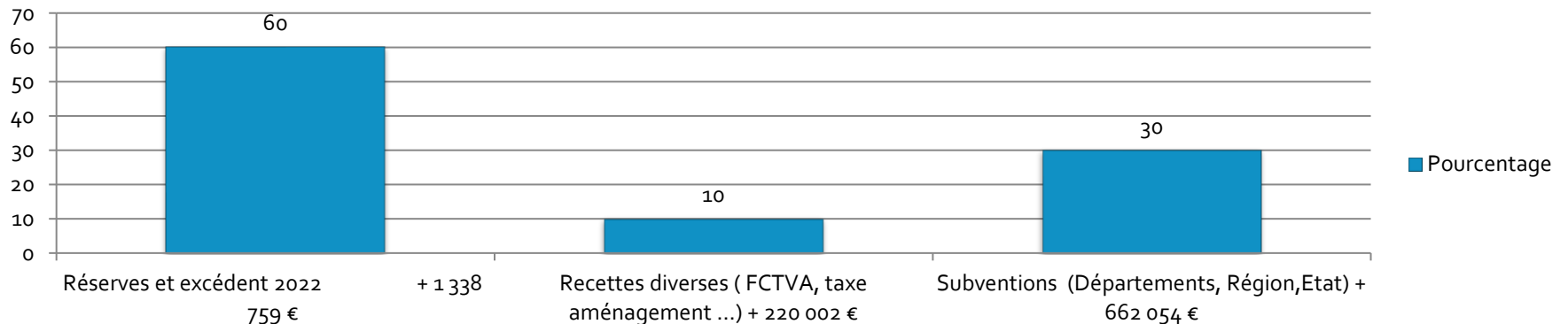
Section d'investissement – Dépenses réelles 2023 – 1 356 594 €



Section d'investissement – Recettes réelles 2024 – 2 080 849 €



Section d'investissement – Recettes réelles 2023 – 2 220 815 €



Informations sur le personnel (source au 01.02.2025)

15 agents titulaires dont 11 à temps complet, 3 à temps non complet (32/35^{ème} , 28/35^{ème} et 20/35^{ème}) et un agent en détachement + 2 agents contractuels, un à temps complet et un à temps non complet (7/35^{ème}),

→ **soit 15,48 agents équivalents temps plein.**

**3 agents sont affectés au service administratif, 6 agents sont affectés à la voirie, 1 agent à l'entretien des bâtiments et 7 agents affectés à l'école et à l'entretien des locaux.
+1 policier intercommunal mis à disposition à temps complet et facturé par la communauté de communes.**

Aucune modification dans le nombre d'employés mais modification dans la composition un détachement effectif au 1^{er} septembre 2024, remplacé par un agent contractuel.

Sur les 17 agents communaux en activité, il y a 10 femmes et 7 hommes.



L'âge moyen global est de 47,94 ans pour notre structure, 46,6 ans pour la moyenne nationale de la FPT.

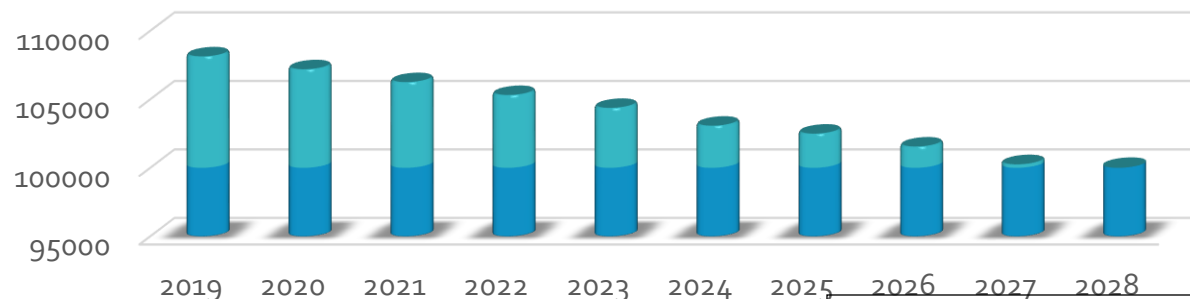
Structure de la dette

Sur le budget communal 2024, notre collectivité n'a toujours qu'un seul emprunt :

1 000 000 € réalisé en 2017 auprès de la banque postale, au taux fixe de 0.94 % et amortissement constant sur 10 ans.

**Montant de l'annuité 2024 (capital + intérêts) :
103 407 €**

**Montant du capital restant dû au 01/03/2025 :
300 000 €**



■ Amortissement en € ■ Intérêts en €

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20250221-D012025-DE
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025

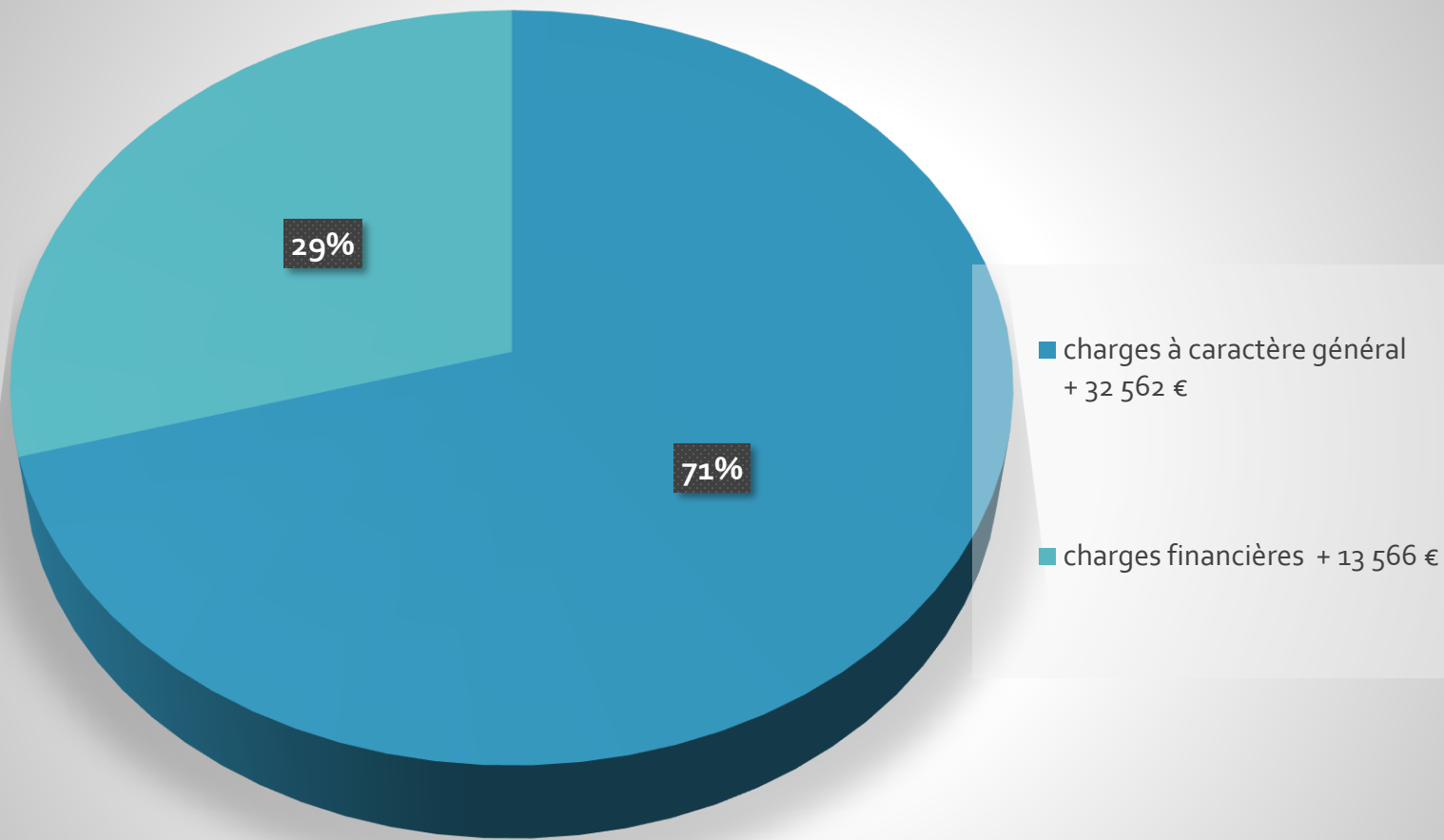
**Quelques
éléments
d'analyse**

L'année 2024 marque :

- une maîtrise constante des dépenses malgré une augmentation des charges générales, (+13% des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2024),

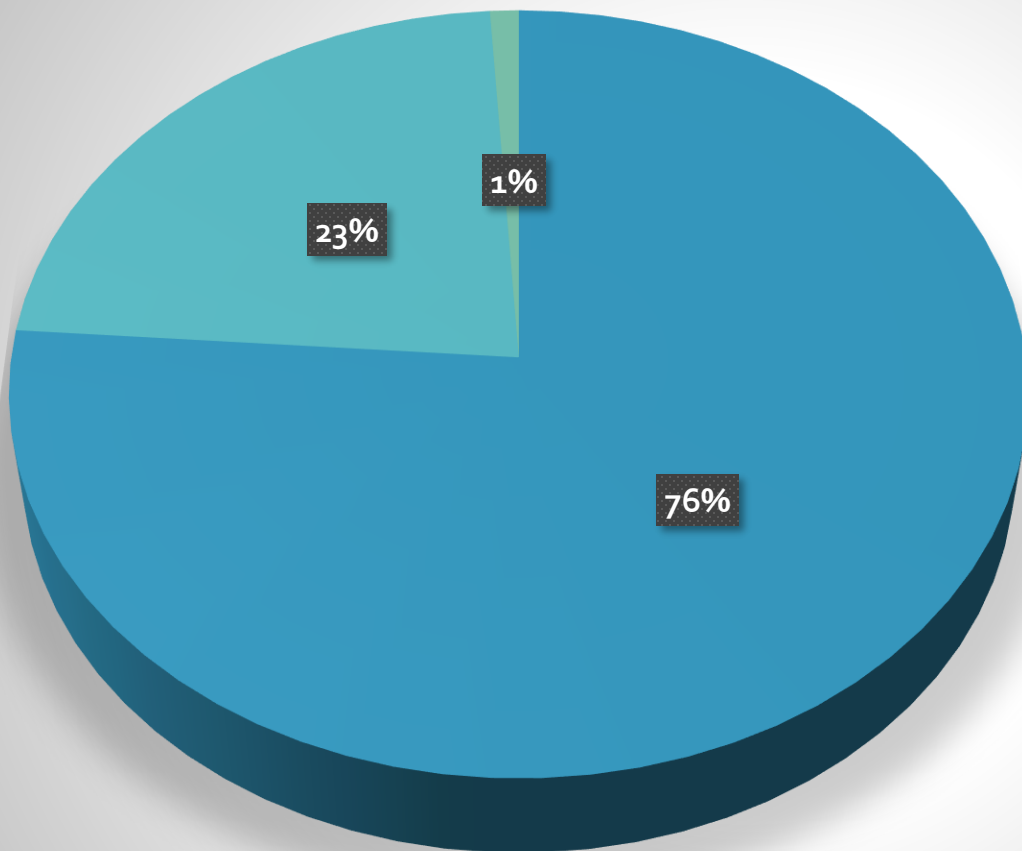
- Des dépenses d'investissements en diminution, vu la complexité de la mise en œuvre des projets (longueur des procédures, lourdeur administrative) et de l'augmentation des coûts.

**ANALYSE
BUDGETAIRE
BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT**



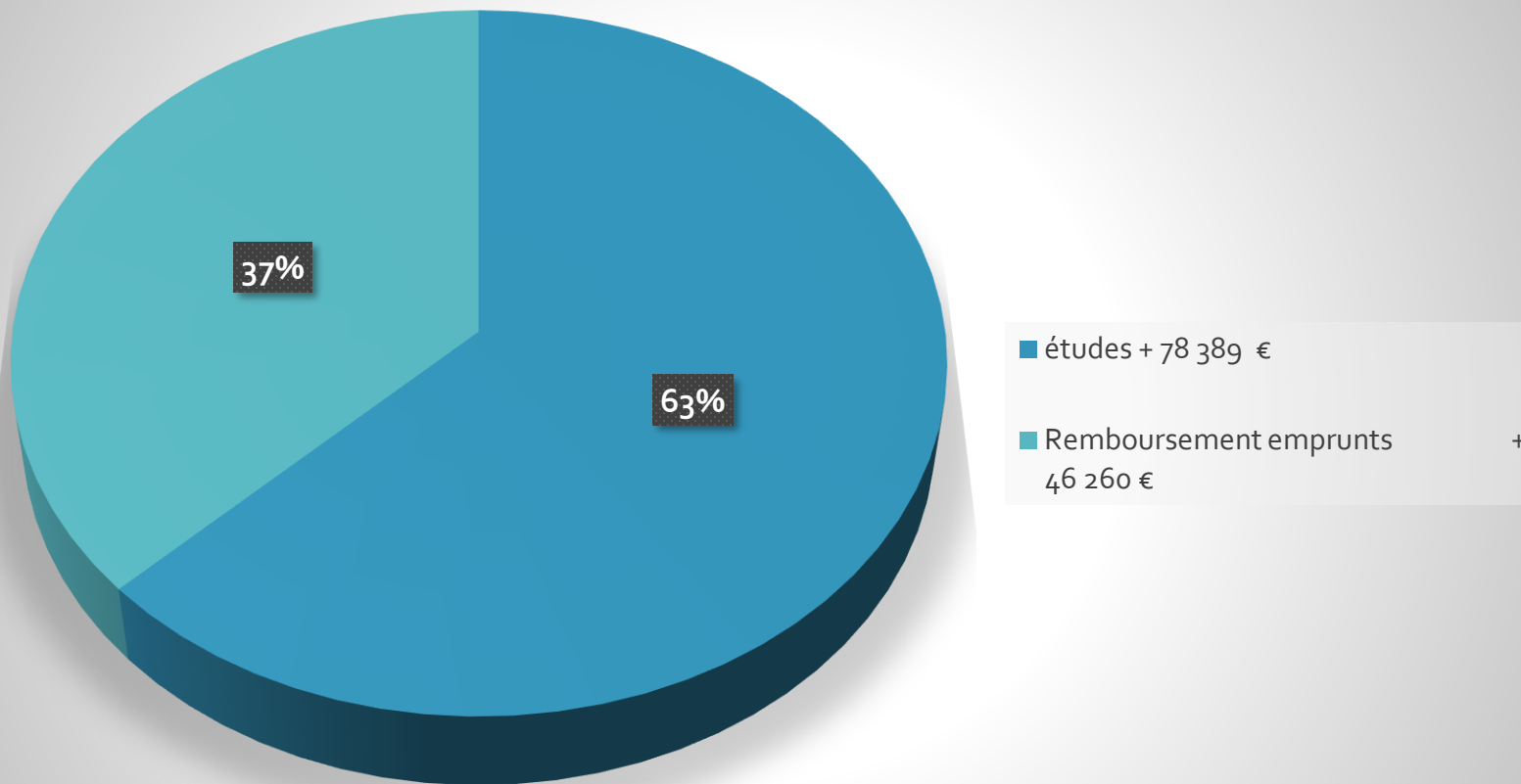
Dépenses réelles de fonctionnement 2024 + 46 128€

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20250221-D012025-DE
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025

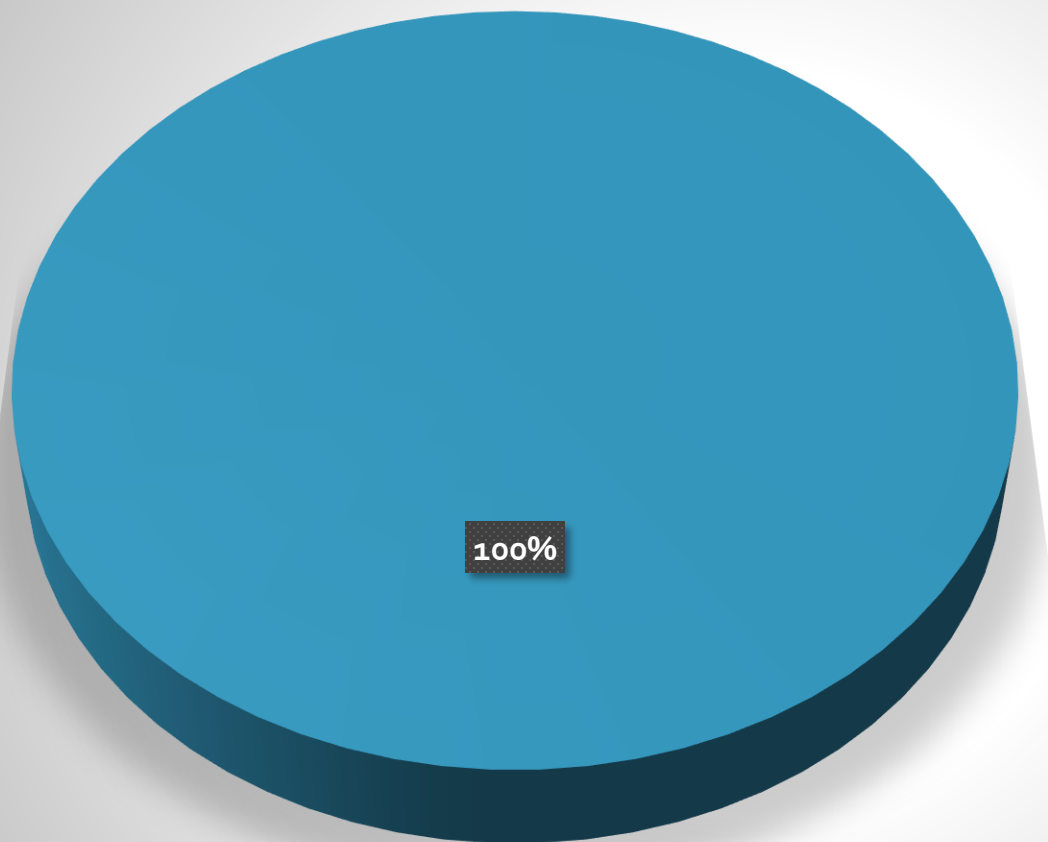


- Excédent reporté + 665 158 €
- redevance + 199 658 €
- Prime épuratoire + 6 966 €

Recettes réelles de fonctionnement 2024 + 871 872 €



Dépenses réelles d'investissement 2024 + 124 649 €



■ Excédent reporté + 1 058 728€

**Recettes réelles d'investissement 2024
+ 1 058 728 €**

Structure de la dette

Sur le budget assainissement 2023, notre collectivité a un emprunt :

1 000 000 € réalisé en 2019 auprès du Crédit Agricole, au taux fixe de 1,36 % sur 20 ans.

**Montant de l'annuité 2024 (capital + intérêts)
: 57 192 €**

**Montant du capital restant dû au 01/10/2023 :
786 476 €**

Extinction de la dette en 2039

Quelques éléments d'analyse

Le budget assainissement 2024 a été marqué par la mise en place d'un diagnostic assainissement sur les réseaux et la contractualisation du marché, correspondant aux travaux à effectuer sur des tronçons de réseaux.

III PERSPECTIVES 2025

A. Dépenses de fonctionnement 2025 :

Le budget 2025 s'inscrit dans la lignée des autres années avec une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement en étant particulièrement vigilant aux économies à réaliser en matière d'achat (demande de devis comparatif), en surveillant les consommations énergétiques, et en maintenant la structure actuelle du personnel.

B. Recettes de fonctionnement 2025 :

Volonté de maintenir les taux actuels des impôts locaux (FB et FNB), pour ne pas augmenter la pression fiscale.

C. Recettes d'investissement 2025 :

Démarches administratives pour obtenir des subventions.

D. Quelques investissements en 2025 ...

Programme de voirie : aménagement du chemin Vieux, (enfouissement, éclairage public, voirie ...)

Marché de travaux pour l'extension du Pôle culturel,

Vidéoprotection

Programme de voirie dans le cadre du nouveau marché à bon de commandes,

Aménagement de la zone Mâcon Est,

Achat de matériel,

Travaux sur les réseaux d'assainissement.

Sources

DOB de la caisse d'épargne, de la banque postale

DGCL

CNFPT

Lexique :

APUC/APUL : administration publique centrale/administration publique locale

Produit Intérieur Brut : Indicateur économique qui permet de quantifier la valeur totale de la « production de richesse » annuelle effectuée par les agents économiques (ménages, entreprises, administrations économiques) résidant à l'intérieur d'un territoire.

Le PIB reflète donc l'activité économique interne d'un pays

Inflation : désigne une hausse généralisée des prix des biens et services, sur une période donnée. On parle également de hausse du coût de la vie, ou de baisse du pouvoir d'achat.

Dotation Globale de Fonctionnement : dotation versée par l'Etat aux collectivités locales, elle est constituée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation (DSR pour notre commune).